



## GRANDS EXCÈS DE VITESSE (GEV)

**TERREBONNE, LE MARDI 4 OCTOBRE 2022** – Seulement durant le mois de septembre, les policiers du Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion ont intercepté 3 automobilistes pour de grands excès de vitesses dans des zones de **50 km/h** à Terrebonne.

Le premier contrevenant, âgé de 31 ans, circulait à **104 km/h** sur le chemin Comtois; il a reçu un constat d'infraction de **817 \$** assorti de **10 points** d'inaptitude. Son permis de conduire fut suspendu pour une période de **7 jours**.

Le deuxième contrevenant, âgé de 33 ans, circulait à **114 km/h** également sur le chemin Comtois; il a reçu un constat d'infraction de **1 246 \$** assorti de **14 points** d'inaptitude. Son permis de conduire fut suspendu pour une période de **30 jours**, car il s'agissait d'une récidive.

Le troisième contrevenant, âgé de 22 ans, circulait à **100 km/h** sur le chemin Gauthier; il a reçu un constat d'infraction de **817 \$** assorti de **10 points** d'inaptitude. Son permis de conduire fut suspendu pour une période de **7 jours**.

Il est important de souligner qu'en milieu urbain plusieurs usagers de la route comme les cyclistes, les marcheurs et les enfants peuvent y être présents. Il faut donc être prudent, patient et respectueux surtout quand on sait que chaque 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise double le risque d'être impliqué dans un accident.

Les policiers vont poursuivre leurs interventions afin de contribuer à l'amélioration du bilan routier. Rappelons que la vitesse est l'une des principales causes de collisions sur les routes.

Tous responsables !



- 30 -